



## AVIS de COURSE



**Coupe GRANCHAMP (FINN, grade 5A)**

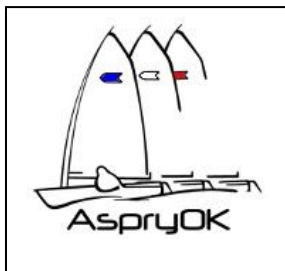
**IL Europe (grade 5A)**

**IL Yole-Ok (grade 5A)**

**Autorité organisatrice :**

**Cercle de la Voile Bordeaux**

**Carcans-Maubuisson**



**12 au 13 juin 2021**

### Préambule :

L'autorité organisatrice est susceptible d'annuler la régates, une décision sera prise en fonction des directives gouvernementales et préfectorales.

Les moyens digitaux seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

Les coureurs pourront trouver l'avis de course et les Instructions de course en cliquant sur le lien :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater>

Les coureurs pourront trouver les informations sur la régates (ordre d'arrivée, classement général....) en cliquant sur le lien précédent puis sur « résultats des régates ».

Compte tenu des consignes sanitaires le club ne pourra pas organiser de repas coureur.

La mention (DP) dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).



## 1. Règles

---

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents étrangers non francophones, précisées « en annexe Prescriptions »,
- 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. Instructions de course

---

Les instructions de course seront disponibles sur le site du club à partir de début juin à l'adresse : <https://cerclevoilebordeaux.com/regater>

## 3. Communication

---

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://cerclevoilebordeaux.com/regater>
- 3.2 [DP][NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4. Admissibilité et Inscription

---

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes suivantes :

**FINN, EUROPE, YOLE-OK**

- 4.2 [NP] Documents exigibles à l'inscription

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

c) une autorisation parentale pour tout barreur mineur

- 4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- 4.3 Le club demande à tous les coureurs qui ont l'intention de participer à la régata de bien vouloir s'inscrire en ligne en cliquant sur le lien

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater>

mais compte tenu de l'incertitude qui règne sur la tenue de la régata, les droits d'inscription ne seront pas demandés lors de l'inscription en ligne mais ils seront exigibles lors de la confirmation de celle-ci au club.

## 5. Droits à payer

---

Solitaire adulte	40 euros
Solitaire jeune (moins de 18 ans)	30 euros



## 6. Publicité [DP] [NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7. Programme

Date	Programme toutes séries	heure
12/06/21	Confirmation des inscriptions	9:00 – 12:00
12/06/21	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	14:00
13/06/21	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	11:00

Si la régata n'a pas pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour de course ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

## 8. Contrôle de l'équipement [DP]

Les bateaux devront être en conformité avec les règles de leur classe ou de l'inter-série notamment en ce qui concerne les numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité).  
Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant la compétition, en particulier le poids des équipages

## 9. Lieu

Voir l'annexe parcours en page 6

## 10. Parcours

Les parcours seront de type construit et précisés dans les instructions de course.

## 11. Système de pénalité

La RCV 44.1 s'applique : pénalité de deux tours.

## 12. Classement

**12.1** Nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve : deux

**12.2** Quatre courses devront être courues et validées pour retirer le plus mauvais score.

## 13. Protection des données

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les



supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [cerclevoilebordeaux@orange.fr](mailto:cerclevoilebordeaux@orange.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **13. Etablissement des risques**

---

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile

### **14. Prix**

---

Dans chaque classe, le nombre de prix remis dépendra du nombre de participants

### **15. Information covid19**

---

15.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

15.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement informer l'Autorité Organisatrice et quitter l'épreuve.

### **16. Informations complémentaires :**

---

Inscription en ligne sur :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater>

Paiement des droits d'inscription lors de la confirmation de celle-ci au club

Pour tout autre renseignement : Christophe RICHARD [voilecvbcm@gmail.com](mailto:voilecvbcm@gmail.com)



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES  
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. (\*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

